

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20251125-2025_D_97-DE

Berser
Levrault

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation
21/11/2025

Date d'affichage
21/11/2025

Objet de la délibération

Approbation contrat avec
CAME pour le flux
monétique à compter du
01/03/26

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, Mme CRAVAGNOLO, M. DEBROAS, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme BELLANDE, donne pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. JEAN donne pouvoir à Mme MALIVEL, M. DEVAUX, Mme GRAS.

Madame le Maire rappelle que la municipalité à approuver le choix du matériel pour le changement des barrières avec la Société CAME. Elle présente le contrat de cette Société pour le flux monétique sous IP HEBERGE CB5.5 Solution Worldline n° 220720251104 pour 2 340 € H.T par an à compter du 01/03/2026.

N° 97/25

Elle propose d'approuver le contrat pour les flux monétique.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **APROUVE** par 13 POUR, le contrat de flux monétique sous IP héberge GB5.5 solutions Worldline n° 220720251104 pour une redevance annuelle de 2 340 € H.T à compter du 01/03/2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS